



## Délibération du conseil d'administration n°2019/02/013

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 22 février 2019,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 61 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

### Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 février 2019

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 33 voix favorables
- 9 voix défavorables
- 3 membres ne prennent pas part au vote
- 16 abstentions

## DECIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la motion présentée par les organisations syndicales CGT, FSU, Sgen-CFDT, SNPTES, Solidaires et Unsa-itrfbio dont le texte est joint à la présente délibération.

Toulouse, le 11 mars 2018

Le Président



Philippe RAIMBAULT



## Conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées du 22 février 2019

### **Motion présentée par les organisations syndicales suivantes :**

CGT, FSU, Sgen-CFDT, SNPTES, Solidaires, Unsa-itrfbio

Le CA de l'UFTMIP s'oppose à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extracommunautaires.

Le CA de l'UFTMIP reprend à son compte l'appel national du 18 janvier 2019<sup>1</sup> :

« Le Premier Ministre a annoncé, le 19 novembre 2018, une hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires. Ces frais s'élèveraient dès la rentrée 2019 à 2770 € en Licence et à 3770 € en master et en doctorat. Cette augmentation mettrait en difficulté financière les étudiants étrangers parmi les plus précaires et risquerait de faire renoncer nombre d'entre eux à leur projet d'études en France. Les conséquences, pour nos formations et nos laboratoires de recherche, seraient désastreuses. C'est une attaque contre les valeurs humanistes et universalistes de l'université française. C'est une attaque contre la recherche publique, qui accueille un tiers de doctorants d'origine extra-communautaire. Pourtant leur accueil contribue à la production scientifique de nos laboratoires et enrichit nos échanges internationaux. En outre, les organisations signataires craignent que cette mesure conduise à une hausse généralisée des frais pour l'ensemble des étudiants en France. Elles défendent un modèle d'université gratuite, ouverte à toutes et à tous sans différenciation de nationalité ou d'origine géographique. Les organisations syndicales signataires appellent à soutenir et à s'inscrire dans toutes les initiatives de mobilisations syndicales nationales et locales (assemblées générales, motions, délégations, colloques, rassemblements, manifestations, ...) à partir de ce jour et ce jusqu'au retrait de ce projet. »

D'ores et déjà, 17 établissements ont fait part de leur refus de cette mesure et plus de 300.000 personnes ont signé la pétition demandant de « renoncer à l'augmentation des frais d'inscription des étudiants étrangers hors UE ».

Dans le prolongement des appels intersyndicaux très larges des 18 janvier et 5 février 2019, dans la continuité de la motion quasi-unanime du CNESER du 20 décembre 2018 et de celle unanime du CT-MESR du 4 février 2019, le CA de l'Université Fédérale de Toulouse Midi Pyrénées dénonce le projet gouvernemental d'augmentation des frais d'inscription et affirme son soutien à tous les établissements membres de la ComUE qui ont déclaré ou déclareront leur opposition à cette augmentation.

Par cette motion, le CA de l'UFTMiP demande au gouvernement de retirer cette mesure qui va à l'encontre des valeurs portées par notre système éducatif et, dans cette perspective, demande à Campus France d'afficher les frais d'inscription qui ont encore cours actuellement et non ceux que le gouvernement envisage de mettre en œuvre.

---

<sup>1</sup> Appel des organisations signataires suivantes : A&I-UNSA, CGT-FERCsup, CGT-INRA, FAGE, FCPE, FO-ESR, SGEN-CFDT, SGEN-CFDT recherche EPST, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNESUP-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT, Solidaires Etudiant·e·s, SUD Education, SUD recherche EPST, UNEF, UNSA ITRF-BI-O

